

Feuille de route de la filière Aéronautique et Spatiale nommée plan Bastié 2022

Séance plénière du 26 février 2019

Le CESER a pris connaissance de la feuille de route de la filière Aéronautique et Spatiale nommée « plan Bastié 2022 » pour le développement d'une filière agile, ouverte, durable et innovante. Il reconnaît la constance et la continuité de l'action régionale pour favoriser le développement d'une filière longtemps restée dans l'ombre de son homologue toulousaine.

Cette feuille de route se décline autour d'objectifs importants en termes de contenu technologique, de ressources, de formation avec une ambition affichée d'accompagner les ruptures qui vont concerner l'aéronautique de demain. Le CESER regrette qu'aucun élément de bilan et d'évaluation ne soit présenté.

Par ailleurs, le CESER déplore que la feuille de route ne comporte pas de volet et d'ambition sociale forte. En effet, alors même que la filière est en pleine croissance, paradoxalement la situation sociale est de plus en plus « tendue », en particulier pour les salariés des sous-traitants. Le CESER considère qu'il ne peut y avoir de développement économique durable sans concertation et efficacité sociale.

Un des principaux défis pour l'avenir de la filière est celui du renouvellement massif des compétences. Les difficultés de recrutement et de maintien des emplois dans de nombreuses entreprises sont déjà très perceptibles.

Une attention particulière doit être apportée à la situation des sous-traitants, trop souvent confrontés à des exigences d'investissements et de réduction des coûts très élevées de la part des donneurs d'ordres.

Le CESER préconise que la Région joue un rôle d'impulsion et de coordination de l'ensemble des acteurs publics, pour une intervention qui responsabilise plus et mieux les grands groupes donneurs d'ordre, et qui contribue à des rapports de coopération au sein de la filière avec une meilleure répartition des risques, des investissements et de la valeur sur l'ensemble de la filière.

La Nouvelle-Aquitaine constitue la 3^{ème} Région Aéronautique et Spatiale de France. Cette filière est une filière prioritaire inscrite dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Filière clé, la Région a construit un accompagnement spécifique pour que celle-ci soit reconnue comme un pôle de référence internationale rassemblant un ensemble de savoir-faire et compétences d'excellence pour un rayonnement mondial, à la fois au niveau recherche, industriel ou encore dans le domaine de la formation. Après un premier succès lors de l'obtention en 2008 d'une labellisation bi-régionale du Pôle de compétitivité Aerospace Valley, l'écart de développement avec la filière toulousaine s'est réduit.

La feuille de route propose une démarche ambitieuse sur une échelle de temps très courte 2019-2022, il sera important de prioriser et de travailler sur les besoins et ressources disponibles pour mener à bien ce projet.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine regrette (une fois de plus) que cette feuille de route lui soit transmise beaucoup trop tard et en fin de processus. C'est une démarche peu respectueuse de la 2^{ème} assemblée régionale qui ne crée pas les conditions de sa contribution bien en amont à cette feuille de route.

Il regrette que la nouvelle feuille de route prenne le relais de dispositifs déjà existants, qu'aucun élément de bilan et d'évaluation ne soit associé à cette présentation : quelles masses financières mobilisées, quelle cartographie des interventions régionales, quelle efficacité sur l'évolution de l'emploi et sur la qualité de l'emploi dans la filière, quels effets de leviers sur l'investissement dans la R&D....

Enfin le CESER constate que la concertation qui a présidé à l'élaboration de cette feuille de route a été structurée essentiellement autour des acteurs économiques, et que la démocratie sociale et les organisations syndicales ont été ignorées.

Un projet doté d'une forte ambition ...

Le CESER salue le nom proposé pour la feuille de route en référence à l'esprit pionnier et performant de l'aviatrice limougeaude Maryse Bastié.

Le CESER reconnaît l'importance économique de la filière et l'accompagnement nécessaire pour son développement à l'international. Au-delà de la dimension économique, il rappelle que cette filière joue un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire au regard du nombre d'emplois et de la répartition des acteurs sur la Nouvelle-Aquitaine.

Le développement de la filière passe par un renforcement des compétences humaines, technologiques et organisationnelles. Le CESER apprécie l'effort de structuration de la filière et la déclinaison de la feuille de route sur 4 axes majeurs qui permet de travailler sur un rapprochement des acteurs, une anticipation des marchés, une valorisation des compétences et des atouts du territoire et enfin sur l'attractivité de la filière en favorisant le développement d'un écosystème.

... Nécessitant des points de vigilance

La feuille de route propose une démarche ambitieuse sur une échelle de temps très courte 2019-2022, il sera important de décliner les objectifs en actions et indicateurs pour suivre les chantiers identifiés

Si le CESER reconnaît que le pôle Aéronautique Spatial-Défense de la Nouvelle-Aquitaine est aujourd'hui une filière de 1^{er} plan, il attire l'attention sur plusieurs points :

- La feuille de route ne comporte pas de volet et d'ambition sociale forte. Alors même que la filière est en pleine croissance (carnets de commandes, rentabilité des grands groupes, ...) paradoxalement la situation sociale (conditions et souffrance au travail, turn-over, précarité de l'emploi,...) est de plus en plus « tendue », en particulier pour les salariés des sous-traitants. Le CESER considère qu'il ne peut y avoir de développement économique durable sans concertation et efficacité sociale. Pour illustrer, il existe un comité stratégique de filière régional composé d'industriels, d'institutionnels et des syndicats qui ne se réunit pas depuis plusieurs années. Il préconise l'organisation d'une véritable démocratie sociale territoriale à l'échelle de la filière avec la mise en place de critères exigeants d'éco-socio conditionnalité (RSE) dans les dispositifs d'interventions régionaux.
- Cette feuille de route s'inscrit dans une démarche prospective. Dans ce cadre, le CESER souhaite attirer l'attention sur la transmission au regard des nombreux départs en retraite des chefs d'entreprise. Une vigilance fondamentale d'autant plus qu'il est observé une vraie transformation de la filière avec le développement de l'international : transformation géopolitique et technologique que les chefs d'entreprise doivent mieux appréhender.
- Le principal défi pour l'avenir de la filière est celui du renouvellement massif des compétences. (plus de 20% des salariés doivent partir en retraite d'ici 2025). Les difficultés de recrutement et de maintien des emplois dans de nombreuses entreprises sont déjà très perceptibles. Au-delà de l'anticipation qui est indispensable, de la nécessité de mieux valoriser et informer sur les métiers dans l'aérospatial (de l'ouvrier à l'ingénieur), il s'agit aussi de repenser la formation initiale et continue comme un véritable investissement d'avenir. Le CESER attire l'attention sur le rôle nouveau des Comités Locaux Ecoles-Entreprises mis en place par le rectorat, qui peuvent être des acteurs de la mise en valeur des métiers de la filière auprès des jeunes. Le CESER préconise que l'effort de l'ensemble des acteurs (entreprise, Région, système éducatif,...) soit singulièrement renforcé.

- Une attention particulière doit être apportée à la situation des sous-traitants, trop souvent confrontés à des exigences d'investissements et de réduction des coûts très élevées de la part des donneurs d'ordres. Le renforcement de l'accompagnement de la Région sur la feuille de route concernant la relation entre les grands groupes et les sous-traitants est nécessaire et important. Le CESER préconise que la Région joue un rôle d'impulsion et de coordination de l'ensemble des acteurs publics, pour une intervention qui responsabilise plus et mieux les grands groupes donneurs d'ordre, et qui contribue à des rapports de coopération au sein de la filière avec une meilleure répartition des risques, des investissements et de la valeur sur l'ensemble de la filière.

Le CESER insiste sur la nécessité de prendre également en compte les exigences de cyber sécurité associées à la transformation numérique des entreprises.

En conclusion, le CESER souhaite affirmer que pour un véritable développement de la filière autour d'un binôme « économique et social », le projet doit s'inscrire dans une nouvelle approche culturelle de la filière. Cette nouvelle approche, impérative, doit placer les dimensions environnementales en urgence au sein des priorités et des choix industriels avec un modèle basé sur l'éco-socio conditionnalité.

■

Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FREMONT

Avec la contribution de la commission :
- 3 - « Environnement »
Président : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

■

Vote sur l'avis du CESER

« Feuille de route de la filière Aéronautique et Spatiale nommée plan Bastié 2022 »

145 votants

Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine